

Séance Ordinaire du 22 juin 2022

Date de la

Convocation :

17 juin 2022

Date d’Affichage :

23 juin 2022

Objet : Délibération n° 2022-089

Fréquentation de la vallée des Ayes en période estivale

**L’an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 11 – Nombre de pouvoirs : 3

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril (à partir de la délibération n° 80), ARNAUD Patricia, CORDIER Georges, FAURE BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Étaient représentés : Mme AUGIER Laetitia par M. FINE Sébastien, M. LAURENT Sylvain par M. CORDIER Georges, Mme MOYA Nadine par Mme GUIGUES Véronique.

Absents excusés : MM. COULOM Nicolas, ARNAUD Cyril (délibérations n° 75 à 79).

Mme ROUX Catherine a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que suite à une pétition et à une consultation faite auprès de la population par le biais d’un forum citoyen, le conseil municipal avait décidé, par délibération n° 2021-143 en date du 22/11/2021, la création d’un comité consultatif chargé de donner au conseil municipal un avis sur la fréquentation touristique de la vallée des Ayes en période estivale avec notamment la problématique des nuisances liées à un trafic routier important au niveau du hameau des Ayes,

Suite aux travaux du comité consultatif et aux différentes propositions qui pourraient être envisagées, M. le Maire demande au conseil municipal de définir quelles solutions seraient à apporter par la municipalité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- Se prononce pour une limitation du trafic dans la vallée des Ayes et demande à M. le Maire d’étudier les solutions viables pour la bonne conduite de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE